



Institut Nazareth
& Louis-Braille

FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE

Informations sur la condition oculovisuelle

L'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) offre des services de réadaptation à toute personne :

- ayant un diagnostic relatif à une pathologie oculaire et des incapacités significatives et persistantes causant un impact sur la réalisation de ses habitudes de vie.

Il n'y a donc pas de critères basés sur le degré de la déficience visuelle pour recevoir des services de réadaptation.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Tél. : Maison _____ Travail _____ Cell. _____

Date de naissance : _____ (aaaa/mm/jour)

Numéro d'assurance maladie : _____ Date d'expiration : _____

1. Date du dernier examen : _____ (aaaa/mm/jour)

2. Diagnostic : O.D. : _____
O.S. : _____

Date d'apparition de la déficience visuelle : _____

3. Meilleure acuité visuelle à distance (avec corrections optalmiques) :

O.D. : _____ O.S. : _____ O.U. : _____

Nom du professionnel de la vision : _____ (en lettres majuscules)

Adresse : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Signature : _____ MD OD

Date du rapport : _____ (aaaa/mm/jour)

Timbre d'adresse :

4. **Étiologie** : _____

5. **Pronostic sur la condition visuelle** :

Amélioration

Stabilité

Détérioration

6. **Réfraction** : O.D. : _____ O.S. : _____

7. **Champs visuels périphériques (joindre une copie des champs visuels, si possible)** :

O.D. Horizontal

O.S. Horizontal

O.D. Vertical

O.S. Vertical

8. **Tension intraoculaire** : O.D. _____ O.S. _____ mm Hg. _____

9. **S'il y a lieu, résultats d'autres tests (par ex. : tests électrophysiologiques)** : _____

10. **Autres commentaires/recommandations** : _____

Nous vous demandons d'acheminer ce rapport au :

Service d'accueil, évaluation, orientation

Institut Nazareth et Louis-Braille

1111, rue St-Charles Ouest, Tour Ouest, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 5G4

Télec. : 450 463-0243

Courriel : service.aeo.inlb@ssss.gouv.qc.ca

Tél. : 450 463-1710 ou 1 800 361-7063

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DES AIDES VISUELLES DE LA RAMQ

Les personnes inscrites à nos services peuvent se voir attribuer des aides techniques dans le cadre du programme de la RAMQ. Ces personnes doivent répondre, entre autres, à l'un des critères suivants :

Avoir, pour chaque œil, après correction, au moyen de lentilles ophtalmiques, à l'exclusion des systèmes optiques spéciaux et des additions supérieures à 4 dioptries :

- une acuité visuelle inférieure à 6/21;
- une acuité visuelle égale ou inférieure à 6/18 pour celle qui a un problème de vision dégénérative, une autre déficience physique (motrice, auditive ou du langage) ou une déficience intellectuelle;
- un champ visuel continu inférieur à 60°, incluant le point central de fixation mesuré à l'horizontale ou à la verticale;
- une hémianopsie complète.